

Sondage IFOP - Octobre 2022

78% des Français attendent de la convention citoyenne sur la fin de vie qu'elle légalise l'aide active à mourir

79% des Français se disent confiants dans un médecin qui se déclarerait favorable à l'euthanasie

77% des Français se disent confiants dans un médecin qui déclarerait pratiquer des euthanasies

82% des Français considèrent l'euthanasie et le suicide assisté comme des soins de fin de vie

Dans un très récent sondage commandé à l'Ifop par l'ADMD (octobre 2022), les Français expriment leur rapport à l'aide active à mourir : euthanasie et suicide assisté.

Ainsi, **78% des Français attendent de la convention citoyenne sur la fin de vie qu'elle encourage un changement de la loi avec la légalisation de l'euthanasie et du suicide médicalement assisté.**

A la question **Vous, personnellement, auriez-vous tout à fait confiance, plutôt confiance, plutôt pas confiance ou pas confiance du tout dans un médecin qui déclarerait être favorable à l'euthanasie**, les Français répondent :

Tout à fait confiance : 29% - Plutôt confiance : 50%	Total 79%
Plutôt pas confiance : 13% - Pas confiance du tout : 8%	Total 21%

A la question : **Vous, personnellement, auriez-vous tout à fait confiance, plutôt confiance, plutôt pas confiance ou pas confiance du tout dans un médecin qui déclarerait pratiquer des euthanasies**, les Français répondent :

Tout à fait confiance : 25% - Plutôt confiance : 52%	Total 77%
Plutôt pas confiance : 14% - Pas confiance du tout : 9%	Total 23%

Ainsi, l'argument de ceux qui refusent d'entendre la parole des patients en fin de vie, disant qu'une loi de légalisation de l'aide active à mourir romprait le lien de confiance établi entre les médecins et les Français, ne tient plus.

Par ailleurs, les Français considèrent à **82%**, l'euthanasie et le suicide médicalement assisté comme **des soins de fin de vie à part entière** (Oui, tout à fait : 39% ; Oui, plutôt : 43% ; Non, plutôt pas : 10% ; Non, pas du tout : 8%)

Ce sondage permet de déconstruire une nouvelle fois les arguments des opposants à la légalisation de l'aide active à mourir.

Nous savions déjà que les soins palliatifs étaient parfaitement compatibles avec l'aide active à mourir. Ainsi, près de la moitié des euthanasies, en Belgique, se font en collaboration avec les soins palliatifs

Nous savions également que 71% des médecins étaient favorables à la légalisation de l'euthanasie ou au suicide assisté (sondage Medscape de juin 2020).

Nous savons à présent que la position favorable d'un médecin au regard de l'euthanasie ne crée pas de situation de défiance à son égard, bien au contraire.